



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des réseaux RASED

Question écrite n° 14848

Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) au sein des écoles primaires. Ces dispositifs jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés scolaires, comportementales ou relationnelles. Les enseignants spécialisés qui y interviennent contribuent à la prévention des situations de décrochage scolaire, mais également au bien-être et à la santé mentale des élèves. Par des interventions individuelles ou en petits groupes, ainsi que par des actions de prévention au sein des classes, ils accompagnent les enfants, les familles et les équipes éducatives afin que certaines situations de souffrance ne s'installent pas durablement. Dans un contexte où la santé mentale des jeunes est identifiée comme une priorité nationale et où l'école inclusive constitue un objectif central des politiques éducatives, les acteurs de terrain s'interrogent sur la place et les moyens accordés aux RASED. Plusieurs associations professionnelles alertent notamment sur les risques de réduction ou de transformation de ces dispositifs, en particulier dans le cadre de la mise en place de nouvelles organisations d'appui à la scolarité. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement concernant l'avenir des RASED, le maintien et le développement des postes d'enseignants spécialisés qui y sont affectés, ainsi que les moyens qui seront mobilisés afin de garantir la pérennité de ces réseaux indispensables à la prévention des difficultés scolaires et au soutien des élèves les plus fragiles au sein de l'école publique.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14848

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#), page 3870